



swissuniversities

Effingerstrasse 15, Case Postale

3001 Berne

www.swissuniversities.ch

## Position de swissuniversities sur le

### **Rapport du Conseil fédéral « Admission des titulaires d'une maturité professionnelle à la formation d'enseignant ou enseignante primaire » donnant suite au postulat 22.4267 CSEC-N du 28 octobre 2022**

Dans son rapport, le Conseil fédéral se fonde sur une expertise confiée, en concertation avec la CDIP, au professeur émérite Franz Eberle en vue d'étudier les questions centrales soulevées par le postulat 22.4267. L'expertise a examiné trois variantes potentielles pour l'admission directe des titulaires d'une maturité professionnelle aux filières de formation à l'enseignement primaire dans les hautes écoles pédagogiques :

- accès général sans examen d'admission
- accès sans examen d'admission, mais avec des adaptations de la maturité professionnelle
- accès général sans examen d'admission passant par la création d'une maturité professionnelle avec orientation « pédagogie »

Sur la base des résultats de cette expertise, le Conseil fédéral parvient à la conclusion que les trois variantes examinées présentent de nombreux inconvénients et ne doivent donc pas être retenues. Il est toutefois important de ne négliger aucun potentiel d'amélioration. C'est la raison pour laquelle le Conseil fédéral propose aux cantons et aux hautes écoles pédagogiques de procéder à un examen approfondi de quatre mesures.

swissuniversities partage l'avis du Conseil fédéral, selon lequel les trois variantes examinées doivent être rejetées.

Pour ce qui concerne les recommandations du Conseil fédéral, swissuniversities se positionne comme suit :

*Ajustement encore plus efficace des examens d'admission existants aux exigences effectives de l'aptitude aux études et de l'activité professionnelle*

Il est important pour les hautes écoles pédagogiques que l'examen d'admission (attestation d'équivalence à la maturité spécialisée en pédagogie) soit efficace et réponde aux exigences en termes d'aptitude aux études et d'activité professionnelle. À cet égard, il faut garantir que les candidat·es aux études disposent des connaissances spécifiques requises dans les branches dispensées par une enseignante ou un enseignant primaire. Dans ce sens, les hautes écoles pédagogiques sont prêtes à examiner les possibilités d'amélioration en collaboration avec les cantons.

*Amélioration des conditions-cadres pour la préparation aux examens d'admission*

Les hautes écoles pédagogiques tiennent à cœur que les conditions-cadres pour la préparation aux examens d'admission soient attrayantes et répondent aux situations de vie des titulaires d'une maturité professionnelle. Elles examinent les possibilités d'amélioration correspondantes dans leur sphère d'influence.

*Évaluation par les cantons de modèles de formation cantonaux existants (comme celui de la HEP du canton de Berne, partie germanophone) et poursuite de leur développement*

swissuniversities salue l'évaluation des modèles cantonaux déjà existants, comme celui de la PHBern (HEP du canton de Berne, partie germanophone), et leur effet à court, moyen ou long terme sur la qualité de la formation des enseignant-es.

*Développement de l'offre de formation réglementaire de la MP2 permettant une admission dans les HEP par le biais de modules complémentaires et rapprochant l'objectif d'une orientation « pédagogie » dans la MP2*

swissuniversities est favorable au développement de l'offre de formation réglementaire de la MP2 si les titulaires d'une maturité professionnelle peuvent ainsi acquérir les compétences spécifiques exigées pour les études et l'exercice de l'activité professionnelle (attestation d'équivalence à la maturité spécialisée en pédagogie).

Informations complémentaires sur le [site](#) de swissuniversities